

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 2 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28/03/2019

Date d'affichage : 28/03/2019

Sont présents : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Sandrine POTHIER-THIELY, Jean CHEVASSUT, Virginie LEGER, Françoise PONNELLE, Gilles ARPAILLANGES, Ludovic BELIN, Christine GRUERE-DUBREUIL, Remi ROLLIN

Secrétaire de séance : Pascal GERMAIN

Absent excusé : Vincent RAPET

Pouvoir de Mr Vincent RAPET à Mr Jean CHEVASSUT

oOoOoOoOo

I - Compte administratif 2018 – Budget 2019

a) - Approbation du compte administratif 2018

1 – Budget Commune

Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire, quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Rémi ROLLIN, Adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 de la commune se soldant par :

- Fonctionnement : excédent de **155 701,30 €**
- Investissement : excédent de **122 391,46 €**

2 – Budget Salle Pavelot

Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire, quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Rémi ROLLIN, Adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 de la commune se soldant par :

- Fonctionnement : excédent de **2 377,44 €**
- Investissement : **0 €**

3 – Budget Café La Grappe de Pernand

Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire, quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Rémi ROLLIN, Adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 de la commune se soldant par :

- Fonctionnement : excédent de **1 215,59 €**
- Investissement : **0 €**

b) - Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2018, établi par Monsieur le Receveur, pour les budgets :

- ⇒ Commune
- ⇒ Salle Pavelot
- ⇒ Café La Grappe de Pernand

c)- Affectation du résultat 2018

1 – Budget Commune

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 de l'instruction comptable M14, Après avoir approuvé le 2 avril 2019, le compte administratif de la commune de Pernand-Vergelesses pour 2018 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **155 701,30 €**

Constatant que le dit compte administratif fait apparaître un besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à **122 391,46 €**

Vu les dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2018 (40 000 €) et des recettes certaines restant à recevoir à la même date (néant),

Considérant les besoins recensés pour 2019,

Considérant que le budget de 2018, comportait en prévision cumulée, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 0 €,

Décide sur proposition du maire, d'affecter au budget les résultats précédemment indiqués comme suit :

- affectation à la section d'investissement (compte 001) pour **122 391,46 €**
- affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour **155 701,30 €**

2 – Budget Salle Pavelot

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 Après avoir approuvé le 2 avril 2019, le compte administratif pour 2018, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **2 377,44 €**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître à la section d'investissement **0 €**

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31/12/2018 (Etat néant) et des recettes certaines restant à recevoir à la même date (Etat néant)

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019

Décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté, compte 002, pour **2 377,44 €**

3 – Budget Café La Grappe de Pernand

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 Après avoir approuvé le 2 avril 2019, le compte administratif pour 2018, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **1 215,59 €**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître à la section d'investissement **0 €**

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31/12/2018 (Etat néant) et des recettes certaines restant à recevoir à la même date (Etat néant)

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019

Décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté, compte 002, pour **1 215,59 €**

d) - Vote du budget 2019

1 – Budget Commune

Le Conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget primitif 2019, à savoir :

Budget commune :	
Fonctionnement	
⇒ Dépenses.....	333 864,00 €
⇒ Recettes.....	414 168,00 €
Investissement	
⇒ Dépenses et Recettes...	149 192,00 €

2 – Budget Salle Pavelot

Le Conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget de la Salle Pavelot 2019, à savoir :

Budget Salle PAVELOT :	
Investissement – Dépenses et recettes	0 €
Fonctionnement – Dépenses et recettes	9 950,00 €

3 – Budget Café La Grappe de Pernand

Le Conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget la Grappe de Pernand 2019, à savoir :

Budget Café La Grappe de Pernand :	
Investissement – Dépenses et recettes	0 €
Fonctionnement – Dépenses et recettes	8 716,00 €

e) - Présentation consolidée générale des budgets 2019

Budgets 2019	
Fonctionnement	
⇒ Dépenses.....	352 530,00 €
⇒ Recettes.....	432 834,00 €
Investissement :	
⇒ Dépenses/Recettes...	149 192,00 €

f) - Taxes locales 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de ne pas modifier les taxes locales pour l'exercice 2019 :

- ⇒ Taxe d'habitations..... 12,00 %
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 15,55 %
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties.. 20,17 %

II – Source de Corton : restauration – participation financière

Le Maire donne lecture du courrier adressé par Les Paysages de Corton qui propose une restauration de la source de Corton suivant un partage financier entre le Commune de Pernand, l'Association Paysage de Corton et le Domaine Nudant pour un montant de total de 1 176,10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la participation financière de la commune qui s'élève à quatre cents euros (400 €) afin de restaurer la source de Corton.

La participation sera versée sous la forme d'une subvention exceptionnellement (compte 6574) à l'EARL NUDANT propriétaire des lieux et en charge des travaux.

Le Maire est autorisé à engager la dépense.

III – Raccordement au réseau public d'assainissement : listing des habitations

Suivant la transmission par les services assainissement de la Communauté d'Agglomération de Beaune du listing des habitations du village, il apparaît que certaines habitations et cuveries ne sont pas encore raccordées.

Le Maire rappelle que suivant l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique, le raccordement au réseau d'assainissement public est obligatoire depuis le 10 juillet 2017.

Un courrier sera transmis aux habitants par les services de la Communauté d'Agglomération de Beaune afin de rappeler les obligations réglementaires.

IV – Forêt communale : Société de Chasse

Monsieur Jean Louis GLANTENET, Président de la Société de Chasse de Pernand, sollicite un accord pour pouvoir faire des percées en bordure de la forêt communale (Bois de Noel) afin de permettre de sécuriser les tirs des chasseurs.

Monsieur GLANTENET précise dans son courrier que Monsieur DAKNOFF, Agent ONF, a autorisé le nettoyage du sous-bois sans toucher aux arbres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le nettoyage du sous-bois par la Société de Chasse en raison des normes de sécurité lors des tirs.

V – Projet de plantation « Sur Forêts » : réunion du 26 mars 2019

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'une réunion s'est tenue en mairie de Pernand le 26/03/2019 en présence de :

- Jean CHEVASSUT, Maire
- Joseph ABEL : LPO 21 & 71
- Simon-Pierre BARSKI : LPO 21 & 71
- Antonin ARDOUIN : CEN de Bourgogne
- Thomas LECHABLE : Communauté Agglomération Beaune, Natura 2000
- Julia DEVEVEY : Communauté Agglomération Beaune, Natura 2000
- Marie BENEVEISE : Ingénieur Ecologue
- Pascal GERMAIN, Adjoint
- Rémi ROLLIN, Adjoint
- Gilles ARPAILLANGES, Adjoint

Mr Pagniez, DDT, était excusé mais a préalablement communiqué son avis sur le projet par mail en indiquant son accord sur la poursuite.

Le Maire a présenté le projet viticole « Sur Forêts » tout en répondant aux questions des représentants de la LPO ainsi que du CEN.

La réunion s'est poursuivie par une visite sur le terrain.

A l'issue de cette réunion la LPO rendra un avis.

VI – Ecole

Pascal Germain informe que suivant la demande de modification des horaires des ATSEM de l'école de Savigny, il a été décidé qu'une réflexion sera menée sur la prochaine rentrée scolaire 2019/2020 afin de ne pas déstabiliser le fonctionnement actuel.

D'autre part, afin de rendre conforme différents jeux extérieurs, un changement est prévu, celui du toboggan pour rendre le jeu accessible pour les plus petits.

Pascal Germain informe également que suite à des problèmes internes d'une classe (mal isolée), une réunion est prévue avec les représentants de la Communauté d'Agglomération de Beaune afin d'envisager de permuter la salle de classe avec le périscolaire.

Fait et délibéré